



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le premier avril à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 26 mars 2019

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Nombre de procurations : 7

Nombre de voix : 22

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Leruste, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous

M. Jean-François Esteban

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

M. Jérôme Mercadé

Mme Ghislaine Monroig a donné procuration à Mme Elsa Seigneur

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor a donné procuration à M. Jacky Clavairolle

Mme Danièle Trabuc a donné procuration à M. André Sauzède

M. Alexandre Trouillard

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. Jean-Claude Mercier

Mme Janet Zaragoza a donné procuration à Mme Véronique Martin

Secrétaire de séance : M. Michel Jean

DEL2019_024 Compte de gestion assainissement 2018

Monsieur le maire laisse la parole à M. Alex Dumas, adjoint aux finances, qui présente le compte de gestion (annexe n°1) dressé par le Receveur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte de gestion du service assainissement 2018.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	15
Procurations	07
Nombre de voix	22
Pour	22
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

